



MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

---

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance tenue le 6 avril 2021, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2020-441 visant la modification du règlement de zonage numéro 2006-282 dans le but d'autoriser un usage commercial spécifique et sous conditions dans la zone AF-10

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-441 est entré en vigueur le 21 juin 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François;

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'affaires

Ledit règlement entre en vigueur à la date de la publication;

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 15e jour de juillet 2021.

Majella René, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 15 juillet 2021 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2021

Majella René, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière